

# Conseil d'administration restreint du 17 janvier 2020

## 1 Informations de la direction

La direction a rencontré la CTI durant une "grande messe", la direction prévoit de faire un compte-rendu de cette réunion.

Il est question d'une histoire de recours d'élèves pour les semestres impairs sans plus de précision. Il est rappelé que c'est le président du jury c'est à dire le directeur de l'école qui doit être destinataire de ces recours.

Le nom d'usage pour l'ITEC/IC2M choisi par les intervenants est "Instrumentation commerce mesures". Le directeur de l'école trouve ce nom trop long, finalement "Instrumentation et ingénieurs d'affaire" est proposé par l'assemblée (oui c'est encore plus long). Ce nom est validé à l'unanimité moins 5 abstentions (dont la mienne, je vois pas pourquoi je déciderais du nom d'une spécialité où je n'interviens pas).

## 2 Réforme des DUT

Dans la catégorie destruction, le gouvernement s'attaque au diplôme DUT. Après le nom master bien de chez nous voila venir le BUT : Bachelor Universitaire de technologie.

En gros ça consiste à prendre le DUT et les licences pro et à concaténer le tout pour 180 ECTS (60 ECTS sur 3 ans).

Le volume d'occupation prévu est :

- 2000h d'enseignements répartis sur les trois ans ;
- 600h de projets ;
- de 22 à 26 semaines de stages.

Le problème est que 400h d'enseignements ont été retirées sur les 2 premières années (remplacées par des stages, il faut bien générer de la main d'oeuvre à bas coût). Il devient difficile de recruter les "BUT" au bout de 2 ans et si le recrutement se fait en fin des 3 ans, les élèves vont devoir passer 6 ans pour un bac+5. De plus leur quota de stages est bien trop important. Il faut donc prévoir un creux dans le recrutement général de Polytech vers 2023/2024. Le réseau Polytech recrute de 20 à 25% de DUT. Pour Polytech'Lille prévoir une baisse de 10% dans le recrutement.

Dans la discussion qui s'ensuit nous apprenons que :

- le rectorat va probablement imposer près de 70% de bac techniques en BUT ;
- le programme des BUT sera au 2/3 national avec 1/3 de local.

La discussion tourne surtout autour de la compensation des DUT par des PeiP :

- il faut s'y prendre à la rentrée prochaine pour compenser la chute en 2023/2024 ;
- Aziz Nakrachi indique que des promotions de 130 sont un maximum pour les PeiP, au delà il faudrait passer à des formations spécialisées alignées sur les licences ;
- la question d'intégrer les PeiP dans Polytech'Lille vient sur la table, une proposition plus raisonnable serait de commencer par se charger du S4, ce qui règle d'ailleurs le problème de la spécialisation, le S4 comprenant le bureau d'études, des options, la programmation et des maths.

Il est rappelé aussi que le changement de banque CPGE pour le réseau Polytech'Lille pourrait apporter un vivier CPGE de meilleure qualité.

### 3 Réforme de l'apprentissage

Une réforme de l'apprentissage a eu lieu au premier janvier 2020. Je ne suis pas très au courant concernant cette réforme. Ce que j'en comprends c'est que la région a perdu la main sur les contrats d'apprentissage qui peuvent maintenant être directement négociés entre entreprises et établissements. Au passage, la part de la taxe d'apprentissage allant à la formation initiale a été diminuée. Donc pas de surprise, encore une réforme allant dans le sens de la casse du service public et de la marchandisation de l'enseignement.

Durant le conseil, la discussion a surtout porté sur le fait de devoir remplir une dernière fois l'application formasp (date limite portée au 26 mars 2020).

Pour l'apprentissage en 2020/2021 les détails ne sont pas encore précisés : quel format pour la justification de la dépense ? qui doit faire le suivi budgétaire ? (il serait question de libérer les spécialités de cette charge pour la confier au service comptable). L'émargement électronique serait conservé.

### 4 Journée recherche

La journée recherche a pu se tenir le 5 mars, quelques jours avant le confinement. J'ai juste noté que le programme de la journée a été envoyé aux membres du CA "à la dernière minute" (dixit la direction).

### 5 Règlement des études

Les modifications au règlement des études étaient données pour simple information. Le nouveau règlement aurait dû être validé durant le CA du 9 avril 2020.

Les modifications ne portent que sur des détails de rédaction (e.g. renommer le paragraphe 4.4 de "redoublement" en "redoublement, ajournement et poursuite").

Une discussion sur la possibilité de valider le S9 sans que l'élève ait obtenu sa quatrième année (S7 et S8). En effet un élève peut être autorisé à suivre le S9 par anticipation si seuls quelques modules ne sont pas validés au S7 et au S8. Des responsables d'années souhaitent qu'il soit écrit que dans ce cas le S9 ne puisse pas être validé. Le directeur ne souhaite pas écrire cela dans le règlement des études, pour lui cela irait à l'encontre du principe de la semestrialisation.

Une discussion sibylline pour les non membres du jury école se déroule alors. J'ai cru comprendre qu'un élève qui n'a pas validé sa quatrième année serait indiqué comme "sans objet" pour son S9. Certains craignent la possibilité d'un recours. Il paraît qu'il ne faut pas en dire trop ...

### 6 Postes d'ATER

Pour l'instant l'école dispose de 6 postes d'ATER (5 postes récurrents et un poste pour départ anticipé). Les directeurs de spécialités ont fait remonter des besoins pour 12 postes.

Il est rappelé par la direction que les postes d'ATER sont conjointement payés par l'université (8000 euros), les laboratoires (15000 euros) et l'école (15000 euros). Cette répartition est présentée comme un soutien de l'école aux laboratoires.

L'université souhaite une remontée rapide (en fait pour le jour même).

La direction propose une reconduction des 6 postes actuels. Le directeur de la spécialité mécanique ne souhaite pas que ce soit la décision remontée à l'université. Il souhaite que toutes les demandes soient remontées à l'université.

La direction pense que si 12 postes sont demandés à l'université, un retour sera fait par l'université pour n'autoriser que 6 postes en demandant les sections de ces seuls 6 postes.

Une possibilité de transformer des PAST en ATER est évoquée. Par exemple deux PAST sont bloqués pour les actuels 4 étudiants du mastère génie de l'eau. L'université voulait aussi une remontée

des besoins en PAST pour le 5 mars 2020 mais la direction souhaite prendre plus de temps. Il est question de refuser des reconductions pour cause d'investissement trop faible.

La réduction de la voilure des formations vient sur la table pour équilibrer le manque de postes. Il est demandé que le conseil d'administration puisse avoir des informations sur l'ensemble des formations de l'école pour pouvoir éventuellement en fermer certaines.

## 7 Divers

Il est demandé si le 22 mai devait être considéré comme un jour férié ou non (pont pour les scolaires). La direction répond que l'école sera absolument ouverte le 22 mai 2020. Perdu ...